

Consultation sur la future stratégie « UE 2020 »



Analyse de la cgt Force Ouvrière
141 avenue du Maine
75014 Paris
France

Numéro de registre : 62223503056-21

Introduction

Cette stratégie « UE 2020 » doit prendre le relais de la stratégie de Lisbonne, lancée en mars 2000 qui se proposait de faire de l'UE « l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde » à l'horizon 2010. 2010 c'est aujourd'hui, l'UE n'est rien de tout cela, la crise est certes passée par là, mais sans la crise, les objectifs de la stratégie de Lisbonne n'auraient de toute manière pas été atteints.

L'échec de la stratégie de Lisbonne

Lisbonne fixait pour 2010 un certain nombre d'objectifs chiffrés, notamment atteindre un taux d'emploi de 70 % et consacrer 3 % du PIB de l'UE aux dépenses de recherche et développement. Ni l'un ni l'autre de ces objectifs n'ont été atteints.

Parmi les autres priorités identifiées en 2000 :

- le renforcement de l'éducation et de la formation,
- la promotion des technologies de l'information et de la communication,
- la « modernisation des modèles sociaux », c'est-à-dire, des réformes structurelles du marché du travail
- un environnement macroéconomique « stable », c'est-à-dire une inflation contenue en deçà de 2% et des dépenses publiques encadrées par le pacte de stabilité et de croissance, et la promotion de la concurrence des biens et des services. De ce point de vue, la directive « services » s'est inscrite dans la droite ligne des préconisations de la stratégie de Lisbonne, comme les directives poursuivant la déréglementation des marchés financiers.

Face à l'échec patent de la stratégie, le conseil européen de mars 2005 a recentré la stratégie sur des objectifs de croissance et d'emploi, adossés à des outils comme la promotion de l'ouverture des marchés, l'intensification de la croissance, l'équilibre budgétaire et la flexicurité.

L'évaluation de la Commission et la consultation 2009-2010

Le document COM(2009) 647 soumis à consultation le 24/11/2009 prend acte de « l'ère de mutation profonde » que traverse l'UE en raison de la crise, la Commission poursuit le déroulement de ces certitudes économiques fondées sur le primat du marché libre. Elle considère à la fin de la page 2 que la stratégie de Lisbonne a « aidé l'UE » à résister à la crise récente, alors qu'au contraire, en incitant à poursuivre les politiques de déréglementation et de libéralisation des marchés, les réformes structurelles des marchés du travail pour atteindre davantage de flexibilité, les politiques européennes ont participé à l'élaboration d'un terrain favorable au déclenchement de la crise et ses répercussions économiques et sociales.

On pourra également s'étonner de la satisfaction affichée sur les « avantages tirés de la réponse coordonnée apportée à la crise par le plan européen de relance économique » (§.6, p.2), alors qu'au contraire, les Etats ont élaboré des plans au seul échelon national, sans coordination et en poursuivant la logique de concurrence sociale et fiscale qui prévaut dans la zone euro depuis sa création.

Manque d'ambition, manque de ressources

Un concept émerge : « la nouvelle économie sociale de marché durable » au cœur de ce qui doit devenir la « stratégie UE 2020 ». Mais il faut déplorer l'absence totale de vision politique ou

d'ambition de cette stratégie. Il n'est question que de « contraintes », économiques, énergétiques, démographiques... A la page 3, le document prévient que les décideurs politiques n'ont de toute façon que des « marges de manœuvre budgétaires limitées ». Le préalable à toute action semble devoir être « la mise sous contrôle » des déficits publics, même s'il est concédé que des « coupes budgétaires dans des domaines d'avenir, comme l'éducation et la recherche, ne permettraient que plus difficilement » d'atteindre les objectifs fixés pour 2020.

A la page 4, le document recourt à une conception naïve ou fantasmée des effets de la mondialisation : « il est possible de concilier l'ouverture nécessaire pour garantir un dynamisme économique constant avec les préoccupations sociales et environnementales de nos concitoyens ». La mondialisation a surtout favorisé les délocalisations d'activités en jouant sur les écarts sociaux et environnementaux et en nivelant les normes les plus avancées vers le bas.

Au-delà de l'absence d'ambition de cette stratégie, il faut déplorer une vision très réductrice des enjeux sociaux et environnementaux.

- Le social est réduit à la portion congrue. Les défis évoqués sont : l'intégration des immigrés, l'exclusion sociale, la pauvreté infantile, la solidarité entre les générations.
- La question de l'emploi n'arrive que bien plus tard (fin de la page 4). Le chômage fait l'objet d'une forme de fatalité. Ainsi est-il évoqué en page 2, 3^{ème} paragraphe, « ...l'augmentation du taux de chômage que nos sociétés vont sans doute connaître dans les années à venir. »
- Les systèmes de protection sociale doivent être « appropriés », « modernisés », « à cout raisonnable », « adaptés à la crise ».
- La question des services publics est inexistante. Est simplement mentionné un « secteur des services modernes » (p.4), dont on peut supposer (ou craindre) qu'il englobe le public et le privé.
- Rien sur le développement durable, notion qui pourtant peut fonder un équilibre reposant sur les trois piliers éco, social, environnemental et doter l'UE d'une vision stratégique plus ambitieuse. Aucune mention à la stratégie européenne de développement durable (SEDD), qui malgré ses défauts avait le mérite d'exister...

Les trois priorités de la Commission

Les trois priorités proposées par la Commission renforcent la prédominance de l'économique sur le social et les enjeux environnementaux, limités aux questions énergétiques et dont la lutte contre le changement climatique est étrangement absente :

1. « Créer de la valeur en fondant la croissance sur la connaissance
2. Favoriser l'émancipation dans des sociétés ouvertes à tous
3. Créer une économie compétitive, connectée et plus verte »

1. Fonder la croissance sur la connaissance part du bon sens. Mais la stratégie de Lisbonne mettait déjà cet objectif en avant. Il n'a pas été tenu. L'échec de Lisbonne devrait conduire la Commission à s'interroger sur les raisons de cet échec et à modifier sa stratégie en conséquence. Rien de tout cela, on continue avec les mêmes recettes : aucun rôle stratégique pour les pouvoirs publics, hormis venir en appui des initiatives privées, derrière des formules comme « maximiser et accélérer les avantages concrets que les entreprises retirent de la recherche, notamment en concluant d'importants partenariats publics-privés ». La recherche comme l'éducation dans la priorité n°2 est uniquement mise au service des besoins des entreprises.

Le retour sous contrôle des dépenses publiques évoqué en page 3, 3^{ème} paragraphe n'interviendra pas selon les informations disponibles avant 2012 ou 2013. Mais entre temps la dette aura continué de croître. Dans ces conditions les coupes budgétaires vont certainement se poursuivre. Ce paragraphe envisage à la fois les coupes budgétaires et la réorientation des dépenses publiques. Il n'est pas complètement exclu que les coupes budgétaires puissent porter sur les domaines d'avenir que sont l'éducation et la recherche ce qui rendrait seulement plus difficile la réalisation des objectifs de l'UE pour 2020.

La Commission suggère qu'il ne faudrait pas trop restreindre les budgets de l'éducation et de la recherche. Il est vrai que l'objectif de la stratégie de Lisbonne d'y consacrer 3 % n'a jamais reçu un commencement d'exécution !

2. La question de l'emploi qui était l'une des priorités de la stratégie de Lisbonne, est reléguée au second plan. La priorité n°2 qui devrait placer l'emploi et le social au cœur des priorités de l'UE est particulièrement médiocre. Pire, elle n'aborde la question de l'emploi que sous l'angle des « capacités d'adaptation », des « transitions » qui doivent être organisées et soutenues par un cadre spécifique, de la « mobilité de la main d'œuvre » qui doit être « encouragée ». Rien sur le traitement de la précarité pour enrayer sa progression, rien sur la montée des inégalités, rien sur les discriminations, rien sur les travailleurs pauvres, rien sur la qualité de l'emploi (enjeu également présent dans la stratégie de Lisbonne) et la dégradation des conditions de travail. Cette priorité ne promet en réalité qu'une insécurité permanente au monde du travail et à l'ensemble des salariés en particulier.

L'encouragement à la mobilité de la main d'œuvre doit passer par des réponses concrètes aux questions relatives au logement, à l'emploi du conjoint, à la scolarité des enfants, aux écarts de rémunération et autres conditions de travail. S'il faut envisager cette mobilité au niveau européen, il ne faudrait pas que la mobilité souhaitée soit liée à des opérations de délocalisation dans des zones à bas salaires pour diminuer les coûts de production.

On peut s'interroger ou s'inquiéter de formules comme « apprenants atypiques » ; « systèmes de sécurité sociale et de pensions modernes », « segmentation inefficace du marché du travail ».

Tout aussi inquiétant : « L'activité non salariée doit devenir une véritable option pour les personnes qui ont récemment perdu leur emploi », autrement dit le modèle de l'auto-entrepreneur pour tous les chômeurs... Beaucoup de chômeurs ont tenté de créer leur entreprise. Peu ont réussi. Pour créer une entreprise, il faut un capital de départ et l'accès à un financement régulier pour en assurer la pérennité. Or, rien de tout cela n'est actuellement assuré. Quant à l'inégalité de traitement pour l'accès à la couverture des systèmes de sécurité sociale, cela peut être résolu à condition de trouver un financement. Enfin, les travailleurs indépendants sont souvent de faux indépendants.

3. Derrière le souhait de verdir l'économie, c'est une nouvelle fois la primauté de la concurrence et de l'ouverture des marchés qui est affirmée. La vision du développement durable est extrêmement réductrice voire absente alors que l'UE se prévaut d'une position de « leadership » sur ces sujets. On a connu des documents plus ambitieux.

A première vue, la Commission revient à la politique industrielle, qu'elle introduit timidement dans ses réflexions. Toutefois, dotée d'une « nouvelle approche », elle doit « relever les défis futurs que posera la concurrence ». Et surtout « les entreprises de plusieurs secteurs devront s'attaquer aux surcapacités structurelles et faciliter la restructuration d'une manière socialement acceptable tout en maintenant des conditions de concurrence égales » (p.9). La Commission nous promet qu'il restera plus grand-chose après les nécessaires restructurations : « Pour parvenir à une écologisation de l'économie, il ne suffit pas de créer de nouvelles industries. Il est tout aussi important d'accélérer la modernisation des secteurs industriels européens existants, dont la plupart ont déjà commencé à se restructurer sous l'effet de la crise. » (p.8). La politique industrielle viserait donc surtout à enterrer ce qui reste d'industries en Europe. Les Etats membres sont invités à rester prudents : « À présent qu'un ajustement s'avère nécessaire dans certains secteurs, la Commission veillera à garantir que le marché unique demeure la base de la croissance de l'UE et à lutter contre les risques d'un repli national. » (p.9)

On doit également se poser la question : une base industrielle solide est-elle compatible avec l'acceptation de la concurrence commerciale des pays à très bas coûts de main d'œuvre, et avec ceux (souvent les mêmes) qui refusent de s'engager à observer des objectifs chiffrés de réduction des gaz à effet de serre ? S'ajoute aussi la question sur le respect des normes sociales de l'OIT, qui ne sont pas respectées dans un certain nombre de pays dans le monde.

Sur la finance, dont les dérives ont déclenché la crise actuelle, le document est plutôt mesuré : « Les problèmes qui affectent encore le système financier doivent par conséquent être résolus rapidement afin d'encourager la reprise » (p.10) sans que l'on sache comment. Il n'est nullement question d'améliorer de re-réglementer, mais plutôt de continuer comme avant : « Il convient en particulier de maintenir des conditions de concurrence équitables dans les secteurs financier et industriel » (p.10).

Une nouvelle approche ?

La Commission en revient finalement au « cadre du marché unique », au « pacte de stabilité et de croissance », aux « réformes structurelles ». Preuve que rien ne change dans la philosophie de la Commission, une phrase résume bien tout le document : « Un programme renforcé de réformes structurelles fondé sur des mesures capables d'accroître la croissance potentielle et d'améliorer la productivité profitera, lui aussi, d'une coordination au niveau de l'UE en ce qui concerne sa nature et sa mise en œuvre, afin notamment de tirer pleinement parti du marché unique » (p.12)

Notre conclusion :

- un document particulièrement pauvre, noyé sous un jargon communautaire insipide
- dépourvu d'ambition et de vision stratégique
- une perception des enjeux sociaux et environnementaux étreinte voire dangereuse
- un document qui enterre l'industrie, l'Europe sociale et le développement durable
- qui fait preuve d'un fatalisme désolant face au chômage, à la précarité et aux inégalités
- un document qui entérine l'insécurité permanente sur le marché du travail
- qui fait le choix de la continuité, malgré les conséquences de la crise et l'échec de la stratégie de Lisbonne, sur les choix à faire et les instruments à mettre en œuvre alors que le contexte aurait dû conduire les autorités européennes sur la pertinence d'une construction européenne qui tourne le dos aux enjeux sociaux fondamentaux.